

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 4 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, MARDI 4 MAI À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, M. Dominique COLIN, Mme Sandrine DEMAYA, M. Franck BARRIER, M. Miguel FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI, M. Pascal JOUSSE, M. Cyrille OLLIVIER, Julie STÉPHAN
<u>Absents-excusés</u>	M. Jérôme BELFORT donne pouvoir à Mme Sandrine DEMAYA Mme Lydia DESBOIS donne pouvoir à Mme Nicole GUYON
<u>Absente non excusée</u>	Mme Linda EL KRIMI
<u>Secrétaire de séance</u>	M. Cyrille OLLIVIER

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 6 avril 2021
- Désignation du secrétaire de séance :

Ajout à l'ordre du jour : date de passage à la M57

Ordre du jour

1. [Date de passage à la M57](#)
2. [Rétrocession du lotissement La Coutardière : ajout de deux parcelles](#)
3. [Attribution des subventions aux associations](#)
4. [Renouvellement du contrat Segilog](#)
5. [Durée d'amortissement pour les subventions d'investissement versées](#)
6. [Déclaration de deux activités commerciales \(boulangerie et salon de coiffure\)](#)
7. [Modification des statuts de la Communauté de communes : compétence facultative organisation des mobilités](#)
8. [Renouvellement de la convention fourrière animale](#)
9. [Comptes rendus des commissions communales](#)
10. [Comptes rendus des commissions communautaires](#)
11. [Questions diverses](#)

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 avril 2021

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 6 avril 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Date de passage à la M 57

Délibération DE01-04052021

Martine COUET informe le Conseil municipal que l'application du référentiel M57 par les collectivités locales, en remplacement de la M14, va être généralisée au 1^{er} janvier 2024.

Cela consiste principalement en un changement de nomenclature et à une amélioration de l'information comptable ainsi qu'à des règles budgétaires assouplies. La M57 sera appliquée au budget général de la commune, au budget CCAS et au budget multiservices à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la présente délibération.

2. Rétrocession du lotissement La Coutardière : ajout de deux parcelles

Délibération DE02-04052021

Pour compléter la délibération prise le 11 janvier dernier, afin de pouvoir signer l'acte notarial, il convient d'ajouter deux parcelles oubliées pour clore la rétrocession des parties communes du lotissement.

Martine COUET donne lecture de toutes les parcelles reprises pour la rétrocession des parties communes du lotissement La Grande Coutardière à la commune.

Il s'agit des parcelles suivantes :

AB n° 66 : Pré

AB n° 68 : bassin de rétention et four à chanvre

AB n° 82 : sentier piéton

AB n° 102 : transformateur Enedis

AB n° 172 : voirie

AB n° 174 : voirie et espace vert

Et ajoute les parcelles :

AB n° 173 : voirie

AB n° 175 : voirie

Il est entendu que les frais d'acte seront à la charge de Foncier Aménagement.

Le Conseil Municipal :

➤ **Donne son accord**

➤ **Autorise Madame le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la présente délibération.

3. Attribution des subventions 2021 aux associations

Délibération DE03-04052021

Suite à la réception des dossiers de demandes de subvention des associations, Martine COUET expose les propositions d'attribution :

Organisme	Montant 2021
Association Canine de l'Ouest	200 €
Les Voiv'Rires	600 €
Ludothèque Récréajoux	440 €
Génération Mouvement	500 €
Don du sang	100 €
ADMR	200 €
Association Parents d'élèves	900 €
Coopérative scolaire	300 €
UNC AFN	300 €
Univers scène	200 €
Union Sportive Roézé-sur-Sarthe	600 €
RASED	138 €
Association des usagers des gares de Noyen La Suze Voivres	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
Association de Sauvegarde des Croix et calvaires de la Sarthe	200 €
Pompiers de La Suze sur Sarthe	200 €
Resto du cœur	150 €
Réserve	872 €

Selon l'évolution de la situation sanitaire et le montant disponible sur la réserve, des demandes complémentaires pourront être étudiées pendant l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions communales comme résumé ci-dessus.

4. Renouvellement du contrat Segilog

Délibération DE04-04052021

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pour le logiciel de gestion communale arrive à échéance le 15 mai 2021.

Elle propose de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat Segilog jusqu'au 14 mai 2024 pour un montant de 2 790 € HT/ an pour la cession du droit d'utilisation et de 310 €HT/ an pour la maintenance.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la présente délibération.

5. Durée d'amortissement pour les subventions d'investissement versées

Délibération DE05-04052021

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer la durée d'amortissement des **subventions d'investissement versées**.

Elle précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Madame le Maire propose de fixer une durée d'amortissement de **10 ans** pour les subventions d'investissement versées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la durée proposée.

Cette délibération vient compléter la délibération n°DE27 du 21 mars 2017.

6. Déclaration de deux activités commerciales (boulangerie et salon de coiffure)

Délibération DE06-04052021

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de demander l'assujettissement à la TVA pour les activités commerciales concernant la boulangerie et le salon de coiffure suite à l'achat du bâtiment dans lequel se trouve ces deux activités. Ces deux nouvelles activités seront prises en compte sur le budget multiservices existant.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la présente délibération.

7. Modification des statuts de la Communauté de communes : compétence facultative organisation des mobilités

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 18 février 2021 portant modifications de ses statuts :

Article 2 : Compétences

- **Compétences facultatives**
- ✓ **19. Organisation des mobilités**

Après avoir écouté l'exposé de Sylvie LE DRÉAU et de Martine COUET, pris connaissance de la délibération susmentionnée, et avoir débattu, il est décidé de reporter le vote de cette délibération afin d'avoir de plus amples informations de la Communauté de communes sur le sujet car de nombreuses interrogations de la part des membres du Conseil restent en suspens.

A l'évocation de cette compétence, M. FIMIEZ fait part de son point de vue, à savoir, une perte de pouvoir des maires et à ce titre, il n'est pas d'accord.

8. Renouvellement de la convention fourrière animale

Délibération DE07-04052021

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement annuel de la convention de fourrière animale (accueil et ramassage) avec la société Caniroute.

Le coût annuel du service est de 1,68€ TTC/ habitant. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec Caniroute.

9. Comptes-rendus des commissions communales

Néant

10. Comptes-rendus des commissions communautaires ou autres

Réunion Syndicat d'eau :

Rapporteur Pascal JOUSSE :

Le budget du Syndicat d'eau a été voté en avril et les travaux sur les branchements d'assainissement à Voivres lès Le Mans ont été validés.

Commission voirie communautaire :

Rapporteur Fabien LECERF :

La commission Voirie et Patrimoine s'est réunie le 20 avril dernier. M. DELBECQUE, nouveau référent de l'entreprise COLAS a été présenté à la commission. Le marché « entretien de la végétation » a été attribué à LEVEILLE Père et fils et Groupement MARTN & LEVEILLE Père et fils selon une répartition géographique. Le marché « assainissement de la voirie communautaire » a été attribué à l'entreprise PELTIER de Sillé-le-Guillaume. Un point a été fait sur la mise en place des panneaux de signalisation hors agglomération et hors départementales dans les communes de la Communauté de communes. Le premier achat du panneau est effectué par la commune concernée, posé entretenu et remplacé par la Communauté de communes.

Les panneaux de lieudits sont à la charge de la Communauté de communes.

Commission jeunesse :

Rapporteur Cyrille OLLIVIER :

- Dans le cadre de ses activités jeunesse, la Communauté de communes du Val de Sarthe organise des séjours en juillet pour les 11 17 ans. Ces séjours sont mis en place en collaboration avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Sarthe (SDJES 72).

Trois séjours ont lieu sur une durée de 6 à 7 jours. Deux sont sur le thème nautique et un sur le thème équitation. Ils auront lieu dans le Finistère, la Vendée ou le Morbihan. Des flyers ont été distribués aux communes avec toutes les informations nécessaires. Les places étant limitées, les familles doivent s'inscrire rapidement. L'augmentation du tarif est limitée à moins de 2% par rapport à l'année dernière.

- Le minibus communautaire est mis à disposition des communes par l'intermédiaire des associations et établissements scolaires dans le cadre de l'animation des 11 17 ans.
- Le dispositif argent de poche est mis en place dans certaines communes de la Communauté pour les 14-26 ans. Un encadrant technique et pédagogique est mis en place. La rémunération est de 15 euros par jour pour 3 heures de travail et 15 minutes de pause. Les communes doivent passer par une association pour mettre ce système en place pour être subventionnées.

11. Questions diverses

Travaux à la gare : Le chantier avance bien et les entreprises sont très efficaces. La fin des travaux est envisagée fin juin.

Travaux d'aménagement du bourg : Le démarrage des travaux a eu lieu le 12 avril. Le chantier sur la place de l'église a commencé. Trois subventions ont déjà été accordées 20 000 euros et 25 002 euros par le Conseil départemental, et 75 000 euros par la Région.

La déviation par le lotissement de la Grande Coutardière devrait être mise en place à partir du 17 mai dans l'intérêt des Voivrais. Celle-ci a été pensée afin d'éviter que les Voivrais soient obligés de faire une déviation de plus de 3 kms pour conduire leurs enfants à l'école par exemple. Des aménagements vont être faits pour la sécurité de tous.

L'assainissement est l'ensemble des techniques d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Il contribue activement à la protection de la santé publique et à la sauvegarde de l'environnement notamment sur l'eau grâce à une épuration avant rejet.

L'assainissement concerne aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales. Les travaux en cours sont nécessaires, vu l'état des canalisations d'assainissement du bourg. Ils sont donc indispensables et mis en place pour les habitants.

M. Miguel FIMIEZ prend la parole pour dire qu'il avait entendu parler d'une pétition réalisée dans le lotissement de la Grande Coutardière. Cette pétition portée par Mme Linda EL KRIMI, absente à la réunion de Conseil municipal, n'est pas arrivée à la mairie pour le moment. M. FIMIEZ précise qu'il est contre cette déviation par rapport à la sécurité. Plusieurs membres du Conseil municipal lui répondent qu'il aurait dû venir proposer une autre solution pendant les diverses réunions qui ont eu lieu en amont de cette décision prise depuis le mois de mars et que des permanences du Maire et des adjoints le samedi sont également faites pour échanger. M. FIMIEZ explique qu'avec ses astreintes, il n'a pas le temps de venir. Faciliter les déplacements des Voivrais et leur économiser des kms ne semble pas un argument valable pour M. FIMIEZ sachant malgré tout que toutes les mesures de sécurité seront prises.

Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin : L'organisation des élections aura lieu à la salle communale. Le tableau des permanences est en cours. Les électeurs devront présenter leur pièce d'identité pour pouvoir voter.

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mardi 1^{er} juin 2021.

La séance est levée à 22h15.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 mai 2021 :

M. Franck BARRIER	M. Jérôme BELFORT	M. Dominique COLIN	Mme Martine COUET
	Absent excusé		
Mme Sandrine DEMAYA	Mme Lydia DESBOIS	Mme Linda EL KRIMI	M. Miguel FIMIEZ
	Absente excusée	Absente	

Mme Nicole GUYON	M. Pascal JOUSSE	Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI	M. Fabien LECERF
Mme Sylvie LE DRÉAU	M. Cyrille OLLIVIER	Mme Julie STEPHAN	